

# Compte-rendu du Conseil Municipal du 15 février 2019

8 conseillers présents, Nadège Cuminatto-Sermadiras : absente

Le compte-rendu du précédent conseil a été approuvé à l'unanimité.

## **1- Amendes de police**

Le conseil accepte à l'unanimité les 5 200 € des amendes de police et s'engage à lancer les travaux d'accessibilité de la mairie avec notamment l'aménagement de deux places PMR près du cimetière.

## **2- COR**

Le conseil a approuvé à l'unanimité le transfert de la contribution SMDIS (pompiers) de la commune à la COR et la prise de la compétence informatique par la COR

## **3- Indemnités des élus : mise à jour du barème.**

Le conseil décide à l'unanimité de fixer les indemnités pour le maire et les deux adjoints sur la base de l'indice brut terminal. Cette rectification était nécessaire en raison de la modification de la valeur de cet indice.

Fin 2018 les indemnités du maire et des conseillers étaient respectivement de 1 707,54 € et 662,94 € par trimestre.

## **4- Ecole Valsonne : subvention pour un projet et un séjour scolaires**

Le conseil approuve à l'unanimité l'octroi d'une subvention de 34€ par enfant de Saint-Appolinaire qui participera à une classe de découverte à Cublize et de 50€ par enfant devant participer à un voyage au Futuroscope.

4 élèves de maternelle et 3 élèves de primaire suivront ces activités.

## **5- COR : Présentation du rapport de la chambre régionale des comptes**

Monsieur le maire présente le rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur les exercices 2014 à 2017 de la COR.

## **Questions diverses :**

Le montant de la mise en vente du bâtiment de l'ex-CCAS a été revu à 58 000€ contre 68 000€ précédemment car aucune offre n'avait été faite à ce dernier prix.

La COR a fait mettre une barrière de protection au Chamfray

Un pot d'accueil des nouveaux arrivants aura lieu lors de la fête des voisins le 22 juin.

L'employé communal, Bernard ROLLIN, suite à une opération sera absent de fin avril à fin juillet.

Les prochains conseils municipaux auront lieu les 8 mars à 20h30 (nouvel adressage) et 6 avril à 9 heures (budgets 2019)